

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 FÉVRIER 2018



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018

Le cinq février deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le trente janvier 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL,
Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice
LACOMBE, Josiane CURT, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, Esman ERGUL,
Marie Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Muriel THEATE,
Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Nathalie LAISSUS,
Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Philippe PERRIER,
Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :
Jean MARTINATO qui a donné pouvoir à Pierre POINTET
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ

Le quorum étant atteint (30 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

1° Arrêtés préfectoraux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, il est constaté la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération Arlysère à compter du 1er janvier 2018 pour la compétence optionnelle assainissement au syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Albertville (SIARA), ainsi que que **la dissolution de plein droit du SIARA** à la même date.

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, il est constaté la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération Arlysère à compter du 1er janvier 2018 pour la compétence optionnelle eau au syndicat mixte des eaux de la Belle Etoile (SIEBE), ainsi que que **la dissolution de plein droit du SIEBE** à la même date.

Par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, il est constaté la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération Arlysère à compter du 1er janvier 2018 pour la compétence obligatoire gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au syndicat intercommunal de la Combe de Savoie Amon (SICSA), ainsi que que **la dissolution de plein droit du SICSA** à la même date.

2° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Par décision en date du 15 décembre 2017,

demandes de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès du département de la Savoie pour le projet "Aménagement d'une véloroute - Traversée d'Albertville - Véloroute des Préalpes V62".

Montant estimatif du projet : 225 314 € HT

Plan de financement :

- Commune (20 %) : 45 062,80 € HT
- Etat -TEPCV/TEPOS Arlysère- (50 %) : 112 657 € HT
- Département (16,69 %) 37 594,20 € HT
- Région (13,31 %) : 30 000 € HT

CRÉATION OU DE SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES

Par décision en date du 7 décembre 2017, est supprimée la régie de recettes "stationnement payant de surface".

CRÉATION DE TARIFS TEMPORAIRES

Par décision en date du 7 décembre 2017, le stationnement sur voirie est gratuit à compter de la dernière relève des horodateurs (28 ou 29 décembre 2017) jusqu'au 31 décembre 2017.

Par décision en date du 15 janvier 2018, le stationnement au parc de stationnement souterrain sera rendu gratuit le jeudi 1^{er} février 2018 de 10 heures à 15 heures.

Par décision en date du 16 janvier 2018, un tarif supplémentaire est créé pour le concert de Renaud Capuçon mercredi 25 avril 2018 au Dôme-Théâtre :
Tarif adhérent à l'école de musique & danse d'Arlysère : Parterre : 20,00 €

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire		Durée	Nature des locaux	Conditions
11/12/17	CLUB DE PLONGÉE SOUS MARINE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	15/10/17 31/12/18	Bungalow C Locaux N°24 et 25 – 23,91 m ²	74,12 €
14/12/17	BENEVOLE 92	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	25/10/17 31/12/20	Bungalow C Local N°27 – 12,49 m ²	Gracieux
14/12/17	BENEVOLE 92	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	25/10/17 31/12/20	Bureau N°111 - 1er étage – 18 m ²	Gracieux
02/01/18	PREVENTION ROUTIERE	MAISON DE LA JUSTICE 2 avenue Victor Hugo	01/01/18 31/12/18	Bureau de réunion 36,62 m ²	Gracieux
26/01/18	Hôtel de police d'Albertville	Bâtiment SAMSE Avenue de Winnenden	07/02/18	Bâtiment SAMSE Pour exercices	Gracieux
31/01/18	RENAULT DVSA	Bâtiment SAMSE Avenue de Winnenden	05/02/18 05/05/18	Bâtiment SAMSE Hall 2 – 1556 m ² Pour stockage temporaire	2000 € TTC/MOIS

3° Commission consultative du patrimoine de Conflans/Clos des Capucins

Frédéric BURNIER FRAMBORET

4° Remerciements

Frédéric BURNIER FRAMBORET

L'association JALMALV Savoie remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

La mairie d'Ugine remercie la municipalité pour le prêt de grilles d'exposition à l'occasion du 22^{ème} Festival du Jeu et du Jouet les 2 et 3 décembre 2017.

L'association Ouistitis remercie la municipalité pour le don de lots à l'occasion de leur tombola le 2 décembre dernier.

La Fondation de France remercie la municipalité pour le prêt d'espaces gracieux à l'occasion de la diffusion de leur campagne "Les Réveillons de la Solidarité".

L'association ASTA (Association Solidarité Territoires d'Albertville) remercie la municipalité pour le prêt du Théâtre de Maistre le samedi 9 décembre.

5° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à :

- Sylvie MARIN-CANDELIER, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe au sein du secrétariat des élus et de la direction pour le décès de son père le 6 janvier 2018
- la famille d'Antonin PALLUEL-BLANC, adjoint technique principal 2^{ème} classe, au sein du service électricité, décédé le 11 janvier 2018

Le prochain conseil municipal est programmé lundi 19 mars 2018 à 18h00

DELIBERATIONS

1-1 Débat d'orientations budgétaires 2018

Présentation d'un rapport sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires qui permet à l'assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale et préfigurant les grandes priorités qui seront reprises dans le projet de budget primitif 2018.

**SUIT UN LARGE DÉBAT.
CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, LE DEBAT EST CLOS SANS VOTE**

1-2 CCAS - Avis conforme du conseil municipal pour la souscription d'emprunts par le CCAS

Avis conformes pour les souscriptions :

- d'un prêt d'un montant de cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-deux euros, par le centre communal d'action sociale d'Albertville auprès de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;
- d'un prêt d'un montant de deux cent trente-six mille sept cent euros, par le centre communal d'action sociale d'Albertville auprès de la Caisse des dépôts et consignations

pour financer la rénovation énergétique de la Résidence des 4 vallées, située 221 chemin des trois poiriers à ALBERTVILLE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Garantie totale pour réaménagement de la dette de Val Savoie Habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations – Accord de principe

Engagement à garantir à hauteur de 100 % les prêts que Val Savoie Habitat sera appelé à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le réaménagement de sa dette.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 2 ABSTENTIONS**

1-4 Candidature au programme national « Action cœur de ville »

Autorisation à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à la formalisation de la candidature de la ville d'Albertville au programme national « Action Cœur de ville », en lien avec sa communauté d'agglomération Arlysère, auprès des préfets de région et de département.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) – Conseil d'administration – Désignation des membres élus

Sont élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale en qualité de membre du conseil municipal :

Catherine TERRAZ (30 voix)
Chloé CHENAL (30 voix)

Marie Agnès LEROUX (30 voix)
David GUILLOT (30 voix)
Lysiane CHATEL (30 voix)
Jean-François BRUGNON (30 voix)
Dominique RUAZ (30 voix)
Michel BATAILLER (30 voix)

2-1-2 Comité consultatif de Conflans – Composition et désignations

Objet élargi du comité consultatif de Conflans : le devenir et la mise en valeur du patrimoine de Conflans ainsi que sur l'attractivité de la cité médiévale.

Désignation de Jean-Pierre JARRE au comité consultatif de Conflans en qualité de membre du conseil municipal ;

Désignation au sein du comité consultatif de Conflans au titre des personnes extérieures :

- d'un représentant de deux associations en lien avec Conflans (les Amis du vieux Conflans, UFVL)
- de deux personnes qualifiées ;
- de trois habitants de Conflans ;
- des commerçants de Conflans ;
- de deux agents municipaux dont les missions sont en lien avec Conflans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Arlysère – Approbation des modalités de cession du foncier des zones d'activités économiques (ZAE) à la communauté d'agglomération Arlysère

Acte de la mise à disposition à la communauté d'agglomération Arlysère des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire communal concernées par le transfert induit par la Loi NOTRe et de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et approbation des conditions de transfert financier et patrimonial des biens immobiliers des ZAE :

- Lorsqu'il n'y a pas nécessité d'une intervention de l'agglomération préalablement à la cession, celle-ci intervient sur la base du prix de vente dudit terrain ; elle pourra être effectuée concomitamment à la réalisation du bien, sous la forme d'un acte administratif ;
- Dès lors que la cession nécessite l'intervention de l'agglomération pour l'aménagement de la ZAE, la cession de la commune à l'agglomération intervient sur la base du prix d'achat par la commune des terrains concernés ;
- Dès lors que l'aménagement préalable d'une ZAE par la commune sera souhaité par les deux parties, une convention de gestion devra être établie, par laquelle la communauté d'agglomération confiera à la commune la charge de cet aménagement, lequel sera réalisé par la commune concernée et financé, in fine par l'agglomération. Les biens aménagés, une fois réalisés, seront ensuite rétrocédés à l'agglomération, soit lors de la vente des biens à un tiers et sur la base du prix de vente des dits terrains, soit afin que l'agglomération puisse éventuellement les mettre en location, l'objectif visant bien, in fine, à une vente opérée par l'agglomération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Retrait de la délibération n° 2-2-1 du 10 avril 2017 portant cession à monsieur Fatih KARATAS de la parcelle AB n° 578

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Retrait de la délibération n° 2-3-2 du 26 juin 2017 portant acquisition des parcelles situées avenue Jean Moulin AC 141p et AC 139

Retrait de la délibération du conseil municipal n° 2-3-2 du 26 juin 2017 décidant l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles sises 31 avenue Jean Moulin appartenant à la société SOTRABAS cadastrées section AC n°141 pour partie de 200 m² et section AC n°139 de 42 m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-3 Acquisition de terrain auprès de la société Bouygues immobilier - Avenue Jean moulin, parcelles AC 139, AC 164 et AC 165

Acquisition communale à l'euro symbolique des parcelles appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER sises 31 avenue Jean Moulin cadastrées section AC n°164 de 119 m², section AC n°165 de 104 m² et section AC n°139 de 42 m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-4 École primaire de Conflans - Déclassement du domaine public

Constat de la désaffectation au service public communal à usage scolaire des parcelles cadastrées section AL n°119, d'une contenance cadastrale de 480 m² et AM n°132, d'une contenance cadastrale de 1 588 m² et de l'ensemble des bâtiments de l'ancienne école primaire de Conflans, déclassement du domaine public communal et incorporation au domaine privé communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-5 Parcelle AK n°476 champ de foire - Désaffectation et déclassement du domaine public

Constat de la désaffectation au service public communal de la parcelle cadastrée section AK n°476 de 2 390 m² sise 2 route d'Ugine, déclassement du domaine public communal et incorporation au domaine privé communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-6 Hôtel des administrations – Désaffectation et déclassement du domaine public

Constat de la désaffectation au service public communal de la parcelle cadastrée section AI n°22 de 340 m² sise 88 bis rue de la République, déclassement du domaine public communal et incorporation au domaine privé communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4-1 Bail précaire d'un local pour l'activité de snack, Parc olympique Henry-Dujol - Sébastien DENOS

Mise en location pour un an au bénéfice de monsieur Sébastien DENOS, des locaux de l'ancien point d'accueil de l'office de tourisme au sein du parc olympique Henry-DUJOL pour un loyer annuel HT de 2400 euros

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

Création à compter du 6 février 2018 d'un poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion pour une durée de 6 ans au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et de la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du centre de gestion de la Savoie

Approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion au service intérim-remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Multi-accueil les colombes - Modification du fonctionnement

Le multi-accueil les colombes, situé 11 chemin des Esserts est autorisé à fonctionner selon les modalités suivantes :

Effectif de la structure : 20 places en accueil simultané

La capacité d'accueil est réduite à 14 places de 7h30 à 8 h15 et de 17h45 à 18h30

L'âge des enfants accueillis : de 3 mois à 6 ans

L'accueil des enfants s'effectue suivant les jours et heures fixés par le règlement de fonctionnement de la structure

La directrice de l'établissement est madame Odile GRISARD, infirmière. Son adjointe est madame Oriane PHILIPPE, éducatrice de jeunes enfants

L'établissement s'assure du concours régulier de madame le Docteur Frédérique CHAMBIOT MAITRAL, médecin généraliste

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Multi-accueil les ptits loups - Modification du fonctionnement

Le multi-accueil les ptits loups, situé 7 rue Pasteur est autorisé à fonctionner selon les modalités suivantes :

Effectif de la structure : 13 places en accueil simultané

La capacité d'accueil est réduite à 8 places de 7h30 à 8 h15 et de 17h45 à 18h30

L'âge des enfants accueillis : de 3 mois à 6 ans

L'accueil des enfants s'effectue suivant les jours et heures fixés par le règlement de fonctionnement de la structure

La directrice de l'établissement est madame Odile GRISARD, infirmière. Son adjointe est madame Oriane PHILIPPE, éducatrice de jeunes enfants

L'établissement s'assure du concours régulier de madame le Docteur Frédérique CHAMBIOT MAITRAL, médecin généraliste

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de l'enfance - Choix du projet lauréat et attribution du marché

Attribution du marché (mission de base + missions complémentaires OPC, environnement et SSI) à l'équipe TECTONIQUES, pour un forfait provisoire global de rémunération de 669 254,50 € HT (soit un taux de rémunération 14,99 %), montant réparti comme suit :

- 635 489.50 € HT pour la tranche ferme portant sur la maison de l'enfance en elle-même (enveloppe travaux de 4 230 000 € HT)
- 33 765 € HT pour les deux tranches optionnelles affermies, portant sur le jardin incliné (enveloppe travaux de 235 000€ HT)

Autorisation à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que toutes les pièces afférentes ;
Indemnisation des trois équipes pour le travail réalisé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H00**